

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre, à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie HITIER

Ordre du jour

2025/12/01 - Solde de notre fonds de concours CDA (voirie)

2025/12/02 - Fort Boyard : Participation communale

2025/12/03 - CNAS - Adhésion pour les retraités

2025/12/04 - Conservation de l'action de 100€ auprès de PFIS (passage en SPL)

2025/12/05 - Devis réparation tracteur

2025/12/06 - Délibération : vitesse, panneaux STOP et entrée d'agglomération

2025/12/07 - Microcoupures de courant

2025/12/08 - Présentation d'une candidature au secrétariat

2025/12/09 - Demande aux associations d'effectuer leur demande de subvention avant le 31 décembre pour l'année 2026 par Cerfa

2025/12/10 - Chocolats de Noël : distribution

2025/12/11 - Date et organisation des vœux du maire 2026

2025/12/12 - Intervention de Mr REDUREAU (Colombiers) et de Mr ROUET adjoint (Montils)

2025/12/13 - Questions diverses

2025/12/01 - SOLDE DE NOTRE FONDS DE CONCOURS CDA (VOIRIE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous pouvons bénéficier du solde des 50 000 € du fonds de concours de la CDA pour notre projet voirie 2025. Le détail des factures est le suivant :

EURL JP TP :	HT	31 300,00 €
Travaux de voirie suite inondation 2021		
EURL JP TP :	HT	29 060,00 €
Travaux de voirie « Les Chagnasses » + rue de La Seigneurie		
TOTAL GLOBAL	HT	60 360,00 €

Nous avons sollicité et obtenu les subventions suivantes :

Préfecture : dotation de solidarité inondations (perçue en 2025) :	2 816.04 €
Préfecture : dotation de solidarité inondations (à percevoir en 2026) :	1 878.96 €
Département dotation de solidarité inondations (perçue en 2025) :	2 816.04 €
Département dotation de solidarité inondations (à percevoir en 2026) :	1 878.96 €

Le reste à charge de la commune s'élève à 50 970 € HT. Le Fonds de concours de la CDA est de 50 % du reste à charge de la commune, soit 25 485,00 € HT au maximum en fonction du solde à notre profit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter la CDA, pour le solde de son Fonds de Concours,
- charge Monsieur le Maire de déposer la demande dans les plus brefs délais.

2025/12/02 - FORT BOYARD : PARTICIPATION COMMUNALE

SAUVETAGE DU FORT BOYARD, DONT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EST PORTÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le site du fort Boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui été progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du fort.

La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour le protéger.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui, après les phases d'études, ont démarré en juillet 2025, se dérouleront sur trois années. A leur achèvement en 2028, le fort Boyard sera ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur de : 0,50 € par habitant, soit la somme de 267 €.

Cette subvention sera versée au compte 20413 dès que cette présente délibération sera exécutoire et sera amortie sur une durée de 1 année.

À l'unanimité, le conseil décide :

- d'allouer une subvention d'équipement au Département de 267 € pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard,
- d'amortir cette somme sur une année,
- d'inscrire cette dépense au budget 2026 (les opérations d'investissement sont closes pour 2025 par le SGC).

2025/12/03 - CNAS - ADHÉSION POUR LES RETRAITÉS

La Commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 1993. Le CNAS est une association de la loi du 1er juillet 1901 à destination du personnel des collectivités territoriales pour proposer « une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale ».

Pour cela, il propose divers services, tels que :

- Des prestations sociales (loisirs, cultures, vacances...).
- Un soutien financier (aides, prêts sociaux...).
- Des avantages en matière de logement, santé et assurance.

En effet, les collectivités territoriales se sont considérablement développées au fil de la décentralisation, initiée en France depuis 1983. L'augmentation de leurs compétences s'est accompagnée d'une progression des droits des fonctionnaires et contractuels de la fonction publique territoriale.

Le développement de l'action sociale pour les agents fonctionnaires ou salariés des collectivités territoriales fait partie de ces droits.

Les lois n° 2007-148 et n° 2007-2019 respectivement des 2 et 19 février 2007 relatives à la Fonction Publique Territoriale viennent rendre obligatoire l'aide à l'action sociale à tous les agents territoriaux. Qui peut bénéficier de l'action sociale ?

Tout fonctionnaire des collectivités territoriales et, facultativement, les retraités, peuvent bénéficier de l'action sociale du CNAS.

La cotisation annuelle pour les agents actifs est de 222 €.

Monsieur le Maire propose une adhésion pour les retraités : la cotisation est de 151 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce CONTRE l'adhésion pour les retraités au CNAS. par :

3 voix POUR : Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, David MUSSEAU

5 voix CONTRE : Béatrice ROY, Éric LE GALL, Virginie HITIER, Christian CHAT, Martine BLIN

1 abstention : Loïc TOUZINAUD

2025/12/04 - CONSERVATION DE L'ACTION DE 100€ AUPRÈS DE PFIS (PASSAGE EN SPL)

Le statut des Pompes Funèbres Intercommunales de la Saintonge (PFIS) change : il passe de Société d'Économie Mixte (SEM) à celui de Société Publique Locale (SPL). Nous possédons 1 action : souhaitons-nous la conserver et devenir ainsi actionnaire de la future SPL ? Le Conseil doit également se prononcer sur le maintien de Mme PAYET Maryse à son poste de représentante des actionnaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- de conserver l'action,
- le maintien de Mme PAYET Maryse à son poste de représentante des actionnaires
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

2025/12/05 - DEVIS RÉPARATION TRACTEUR : DÉLIBÉRATION

Le tracteur communal a de gros soucis mécaniques, notamment un problème hydraulique. Il est actuellement au garage THOUARD (Commune de Le Seure). Un devis de réparation a été reçu d'un montant de 7812 € TTC. Monsieur le Maire a sollicité le garage afin que celui-ci fasse une proposition de reprise de ce tracteur, contre l'achat, au même prix d'un tracteur plus petit correspondant mieux aux besoins techniques de la Commune. L'entreprise n'a pas un tel véhicule dans son parc de véhicules d'occasion.

L'entreprise a transmis un second devis pour une réparation avec des pièces d'occasion d'un montant de 5134 € TTC. Monsieur le Maire propose que le tracteur soit vendu, une fois réparé, avec divers matériels (broyeur, fourche, déneigeuse) et que la Commune acquière, par la suite, un tracteur plus petit et donc, plus économique.

Arrivée de M. ROUET à 20h10.

Loïc TOUZINAUD et Éric LE GALL s'interrogent sur l'utilité d'un tracteur. M. TOUZINAUD rajoute que l'on pourrait peut-être sous-traiter le broyage à un professionnel. David MUSSEAU précise qu'un tracteur plus petit reste utile pour les travaux d'urgence (en cas de chute d'arbre sur la voirie, par exemple) et pour effectuer certains travaux de broyage le long des voies communales ou sur des surfaces de terrains plus étendues (comme à l'aire de loisirs). Pour les broyages prenant plus de temps et demandant un matériel plus conséquent, des devis sont en cours, notamment auprès de l'entreprise BOISSON pour 3 passages annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'Entreprise THOUARD,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

2025/12/06 - DÉLIBÉRATION : VITESSE, PANNEAUX STOP ET ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION

Plusieurs administrés de la rue du Grand Loubet se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules et de la dégradation du revêtement de cette rue et de la rue des Charpentières.

Le Syndicat De la Voirie (SDV) est venu faire un état des lieux. Il propose de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération se trouvant, après le carrefour de l'avenue de Peuplat, sur le Grand Chemin Chaussée pour le positionner rue du Grand Loubet, avant le N° 30, en agglomération.

Possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h entre le N° 20 et le N° 14, de créer des chicanes, poser un ralentisseur, etc... : est-ce que ces dispositifs ne pénaliseront pas la circulation des engins agricoles ? Emmanuel SEGUIN propose la pose d'un « cédez le passage » rue du Grand Loubet à l'intersection de la rue des Charpentières (dans le sens : +avenue de Peuplat vers le Grand Chemin Chaussée) pour attirer la vigilance des conducteurs.

Le SDV approuve le placement des panneaux stop à l'intersection du Grand Chemin Chaussée et de la rue de La Grande Métairie qui permet de ralentir la vitesse en ce lieu.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur le placement des panneaux stop et d'entrée d'agglomération dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité,

- le déplacement d'entrée d'agglomération
- l'emplacement actuel des deux panneaux stop du Grand Chemin Chaussée.

2025/12/07 - MICROCOUPURES DE COURANT : DÉLIBÉRATION

Les microcoupures se multiplient sur le réseau d'électricité. Monsieur le Maire souhaiterait une publication sur Panneau Pocket permettant à chacun de faire part des microcoupures constatées. Cette liste sera transmise à ENEDIS. Ce constat doit parvenir à la Mairie par courrier ou par courriel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants qui chargent Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

2025/12/08 - PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE AU SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 23 septembre dernier, nous avons créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps non-complet, à compter du 01/03/2026. La personne pressentie a renoncé à cette offre.

Madame la première adjointe présente la candidature d'une personne, actuellement rédacteur, catégorie B, qui accepte le poste à 14/35^e, à compter du 1^{er} avril 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette candidature et crée un poste de rédacteur, 14/35^e, à partir du 01 avril 2026.

Il convient de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

EMPLOIS	Durée hebdo	Effectif actuel	Effectif au 01/04/2026
PERMANENTS TITULAIRES			
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	28 h	1	0
Rédacteur	14 h	0	1
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe	35 h	1	1
Adjoint technique	32 h	1	1
Adjoint technique	4 h	1	1
NON PERMANENTS			
Votés			
Agent contractuel	4		
Contrat aidé ou AFPR	1		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire d'effectuer la déclaration et la publicité correspondantes sur le site Emploi Territorial.

2025/12/09 - DEMANDE AUX ASSOCIATIONS D'EFFECTUER LEUR DEMANDE DE SUBVENTION AVANT LE 31 DÉCEMBRE POUR L'ANNÉE 2026 PAR CERFA

Afin de pouvoir préparer le budget, il est demandé aux Associations de faire parvenir leur demande de subvention, par CERFA, avant le 31.12.2025.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

2025/12/10 - CHOCOLATS DE NOËL : DISTRIBUTION

Les chocolats de Noël pour les aînés seront distribués par Martine BLIN, Pierre RENAULT, Éric LE GALL et David MUSSEAU.

2025/12/11 - DATE ET ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE 2026

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 24 janvier 2026 à 14h30.

Monsieur le Maire souhaite passer aux questions diverses avant l'intervention de Mr REDUREAU et de Mr ROUET.

2025/12/13 - QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : Compte-rendu de la réunion ce jour à l'Agglo avec Mme GARDELLE, concernant la problématique de la gestion des eaux pluviales dans la zone Pradeau (du n°31 au n°35) /Grande Métairie/ Grand Chemin Chaussée. Il faut drainer et absorber l'eau. Le ruissellement commence bien en amont : depuis le Grand Chemin Chaussée, à descendre vers l'avenue du Pradeau en passant par les champs de la Grande Métairie. C'est donc à l'origine qu'il faut traiter le problème. Le projet consiste en la plantation d'une haie Allée des Chenêtreries ainsi que la création de talus. Possibilité de la mise en place d'un bassin de rétention d'eau dans un champ situé entre l'avenue du Pradeau et le Grand Chemin Chaussée. La

création d'un fossé aérien est envisagée le long de la rue de la Grande Métairie avec la mise en place de redent pour freiner la vitesse d'écoulement de l'eau. Présent, Mr ROUET, à qui Monsieur le Maire a donné la parole, entend la souffrance de cette problématique qui concerne plusieurs communes de l'Agglomération.

Il faut également identifier qui finance ces travaux.

Pierre RENAULT : n'a pas de question particulière mais souhaiterait partager un ressenti lors de la dernière réunion de Conseil Municipal du 23 septembre 2025. Il s'est senti en difficulté lors du vote de la subvention pour une association nouvellement créée à Rouffiac. La présence dans le public de beaucoup de membres de cette association accentuait la pression du fait qu'il jugeait le montant demandé très élevé (1500 €, en plus des 500 € déjà versés) par rapport aux subventions consenties aux autres associations. Il souhaite qu'à certains moments, on fasse appel au vote à bulletin secret.

Loïc TOUZINAUD : Suite à la réfection de la 1^{ère} tranche de l'avenue de Peuplat, la borne fibre a été déplacée dans le virage en bas de l'avenue qui a également été modifiée dans sa courbe. Cela pose une problématique accidentogène. Demande une solution pour pouvoir faire ralentir la vitesse. (Pose de potelet pour retenir le véhicule et éviter le choc avec la borne ?)

Christian CHAT rapporte également le problème des véhicules qui se déportent sur la voie opposée en raison d'une flaque d'eau qui se crée dans ce virage lors des fortes pluies.

Emmanuel SEGUIN va entrer en contact avec Mr POUGET, Chargé de réalisation de travaux à la Direction des Infrastructures pour lui faire part du problème.

Éric LE GALL : la bétonnière qui avait été mise en vente n'a pas trouvé preneur.

Le projet concernant la pose de caméras de surveillance avance et est presque finalisé.

L'achat de mobilier pour la salle de Conseil Municipal est envisagé. Le prochain Conseil sera composé de 15 personnes, puisque notre population a passé le cap des 500 habitants, il faut donc investir dans 4 tables et 4 chaises.

Virginie HITIER : Le week-end dernier, il y avait déjà 4 entités disposant de l'Espace Saintonge (la Mairie et 3 associations) : l'espace était largement occupé : Pourquoi la Salle des Associations a-t-elle été louée le vendredi soir à un particulier ?

Pourrions-nous mettre à disposition des personnes qui louent l'Espace Saintonge un aspirateur pour effectuer un ménage correct, comme dans certaines salles des fêtes ? De plus, on propose une location pour 250 places assises, mais nous ne mettons pas à disposition le nombre de tables, de chaises et de vaisselle nécessaires. Il faut donc, soit investir dans du mobilier et de la vaisselle, soit modifier le nombre de places assises.

2025/12/12 - INTERVENTION DE M. REDUREAU (COLOMBIERS) ET DE M. ROUET ADJOINT (MONTILS)

M. Denis REDUREAU et Mme Marie-Christine MERON sont venus présenter le Conseil de Développement (CODEV) de la CDA Saintes Grandes Rives l'Agglo. Le CODEV, ce sont des habitants mobilisés pour mener une réflexion commune sur le territoire de demain et sur les défis prioritaires à relever. Cette instance est composée d'au maximum 44 membres bénévoles (22 hommes et 22 femmes), non détenteurs d'un mandat électoral ou candidats déclarés à une élection. À fin octobre 2025, les membres bénévoles du CODEV de la CDA sont au nombre de 32.

Les habitants des 36 communes composant la CDA intéressés peuvent postuler en renseignant le dossier de candidature.

Pour plus d'information : <https://agglo-saintes.fr/lagglomeration/qui-sommes-nous/le-conseil-de-developpement/>

M. Philippe ROUET est venu offrir un cadeau à la Commune de Rouffiac : une carte de la commune de 1852, trouvée chez un brocanteur de Saintes. Le Conseil Municipal le remercie chaleureusement pour ce geste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures :

La secrétaire de séance, Virginie HITIER



Le Maire, David MUSSEAU

